

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
30 AOUT 2016

DATE D'AFFICHAGE
30 AOUT 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

OBJET :

2016/31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le six septembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, D. BLONDEL, F. COUTEAU, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, G. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : F. BARBIER, S. DELMOTTE, F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

Engagement d'une déclaration d'utilité publique (DUP) pour la réalisation d'un lotissement communal sur des terrains situés entre la rue de la Garenne et la route d'Elbeuf

La commune de Martot est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 janvier 2007 et modifié le 22 janvier 2009 et le 24 mars 2016. Il n'offre aujourd'hui plus qu'un seul véritable espace d'un seul tenant pour accueillir immédiatement de nouvelles habitations.

Cet espace est situé entre la route d'Elbeuf et la rue de la Garenne, et représente une superficie d'environ 3,8 hectares. Il est classé en zone à urbaniser constructible immédiatement par le PLU (zone AUc).

Il apparaît essentiel que ce secteur puisse recevoir rapidement de nouvelles habitations afin que la commune puisse continuer à accueillir de nouveaux habitants et qu'elle puisse ainsi assurer un renouvellement de la population communale et maintenir les équipements en place.

C'est dans cette perspective que la municipalité a entrepris des démarches d'acquisitions auprès des propriétaires fonciers. Des accords amiables ont pu être conclus avec un certain nombre d'entre eux mais, malgré les négociations entreprises par la commune, l'achat de certaines parcelles n'a pas pu se faire de façon amiable. Il est donc nécessaire de recourir à l'expropriation de ces dernières parcelles au profit de la commune afin de répondre à utilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition des parcelles cadastrées ZA 197 et B 525 appartenant à M. FERIAL et Mme VISNENZA et de la parcelle B 353 appartenant à la famille DOUBET.

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches qui conduisent à l'expropriation desdites parcelles.

ACCORDE A L'UNANIMITE

2016/32 Attribution d'une indemnité d'éviction suite à une acquisition foncière

Monsieur Guillaume LABIFFE, conseiller municipal concerné par la présente délibération étant sorti.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune a signé un compromis de vente pour l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée B 353 pour une contenance de 9 899 m² appartenant au consort DOUBET,

Considérant que cette parcelle est exploitée par Messieurs Nicolas et Guillaume LABIFFE, maraîchers,

Considérant que lors de la rédaction du compromis de vente il a été convenu qu'une indemnité d'éviction d'un montant total de 5 081 € sera versée au fermier en place, montant déterminé par le service des domaines,

Appelé à délibérer sur l'attribution de l'indemnité d'éviction d'un montant total de 5 081 € à Messieurs Nicolas et Guillaume LABIFFE,

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre, décide d'attribuer une indemnité d'éviction de 5 081 € à Messieurs Nicolas et Guillaume LABIFFE.

2016/33 CREATION D'UN NOUVEAU POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, il convient d'embaucher un nouvel animateur territorial qui interviendra lors des ateliers proposés aux élèves de l'école.

Cet animateur sera rémunéré à l'échelon 12 du grade d'adjoint territorial.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord, à l'unanimité, à la création de ce poste.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SPS a versé à la commune une redevance pour l'extraction 2015 d'un montant 11 002 €.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les propriétaires de palmiers doivent être vigilants concernant la présence d'insectes nommés « charançon rouge des palmiers » qui s'attaquent aux palmiers.

Dans le cadre du renouvellement des candélabres de la rue de l'Eure, Monsieur le Maire présente un nouveau type de candélabre plus moderne proposé par le SIEGE. Le Conseil Municipal décide de faire poser ce nouveau modèle lors du renouvellement.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers faisant partie de la commission des carrières que la prochaine réunion a lieu le 7 octobre 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête sur les déplacements des habitants de la CASE et de la métropole Rouennaise va avoir lieu entre novembre 2016 et avril 2017, afin de mieux comprendre les déplacements de ces habitants.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le barrage de Martot va être progressivement ouvert les 14 et 15 septembre 2016, pour une ouverture totale le 15 septembre au soir. Le barrage restera ouvert et un registre est mis à la disposition du public en mairie afin de recevoir les remarques.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la CASE a décidé d'acquérir l'hôpital de Martot. Une étude est en cours pour définir sa future utilisation. La volonté de la CASE est de garder le château et le parc intact.

Didier BLONDEL évoque le problème d'élargissement de la propriété de Monsieur et Madame DE GOL, rue de l'Eure. Un courrier va être adressé au propriétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion a lieu le 30 septembre à la mairie de Criquebeuf concernant la sécurisation de la RD 321.

Fabrice COUTEAU signale que le radar pédagogique situé à la Roselière est souvent en panne. Michel QUENNEVILLE l'informe qu'il s'agit d'un problème d'alimentation, le radar est alimenté par l'éclairage public et la coupure entre 0h et 5h ne permet pas au radar d'être suffisamment chargé. Une demande de devis pour installer un panneau photovoltaïque est en cours.

Hélène GANDOSI informe les Conseillers qu'un chauffard passe tous les matins vers 4h30 à toute vitesse. Monsieur le Maire demande à avoir plus de précision concernant ce véhicule (couleur, marque, plaque d'immatriculation).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré le Maire de Saint Pierre lès Elbeuf concernant l'aire des gens du voyage, pour ce qui est du terrain sur Martot appartenant à la commune de Saint Pierre lès Elbeuf et jouxtant l'aire des gens du voyage celui-ci sera protégé par un merlon afin d'empêcher les gens du voyage de s'y installer.

En ce qui concerne le problème de la circulation à ce niveau, la commune de Saint Pierre lès Elbeuf prévoit d'installer des ralentisseurs.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 11 OCTOBRE 2016 A 18H15
MARDI 8 NOVEMBRE 2016 A 18H15
MARDI 13 DECEMBRE 2016 A 18H15
